



Conditions Générales – Alp'traction

1. Champ d'application

Alp'traction organise et encadre des randonnées pédestres, en raquettes, à la journée ou sur plusieurs jours, en milieu naturel et alpin. Toute inscription à l'une de ces activités implique l'acceptation sans réserve des présentes conditions générales, qui font partie intégrante du contrat entre le participant et Alp'traction.

2. Inscription et conclusion du contrat

L'inscription peut se faire par courriel, téléphone, formulaire en ligne ou oralement. Pour les randonnées de plusieurs jours, un acompte de 50 % est exigé à l'inscription. Le solde est dû au plus tard 15 jours avant le départ. Pour les sorties à la journée, le montant total est exigé à l'inscription.

En cas de réservation tardive (moins de 15 jours avant le départ), la totalité du montant est due immédiatement.

L'inscription devient définitive à réception du paiement et du formulaire d'inscription rempli. Les places sont attribuées selon l'ordre d'arrivée des inscriptions.

3. Conditions de participation

Les participants doivent être en bonne santé, avoir le niveau physique requis, et être correctement équipés. En s'inscrivant, chaque participant confirme être en mesure de réaliser l'activité proposée. Un formulaire de santé confidentiel peut être demandé. Le participant est tenu d'y indiquer toute particularité médicale (asthme, diabète, vertige, etc.).

L'accompagnateur se réserve le droit d'exclure une personne avant ou pendant l'activité si elle ne remplit pas les conditions nécessaires, sans f

4. Esprit de groupe

Les activités proposées se déroulent en groupe. Chaque participant s'engage à faire preuve de respect, de tolérance, d'adaptabilité et de solidarité envers les autres.

L'accompagnateur peut exclure tout participant perturbateur ou ne respectant pas les consignes, sans droit à remboursement.

5. Prestations et prix

Les prestations comprises dans le prix sont précisées dans la description de l'activité (ex. : encadrement, hébergement, repas, etc.).

Sauf mention contraire, les frais de transport jusqu'au lieu de rendez-vous, les boissons, les consommations personnelles et la location éventuelle de matériel ne sont pas inclus.

Les prix sont exprimés en francs suisses et le paiement se fait par virement bancaire :

- IBAN : CH44 0900 0000 5040 3570 1
- BIC : POFICHBEXXX

6. Modifications ou annulation par Alp'traction

Les activités ont lieu par tous les temps, sauf en cas de force majeure ou de conditions représentant un danger pour le groupe (météo extrême, avalanche, maladie, etc.).

Alp'traction peut alors modifier l'itinéraire, le programme ou annuler l'activité. Si l'activité est annulée, les montants versés sont remboursés, déduction faite des frais déjà engagés (hébergement, réservation, etc.). Aucune indemnité supplémentaire ne peut être exigée.

Si le nombre minimum de participants n'est pas atteint, Alp'traction peut annuler l'activité au plus tard 3 jours avant le départ. Un report ou un remboursement est proposé.

7. Annulation ou modification par le participant

L'annulation doit être communiquée par écrit (email ou courrier).

Les frais suivants sont appliqués :

- Plus de 30 jours avant le départ : remboursement à 90 %
- De 30 à 10 jours avant le départ : remboursement à 50 %
- Moins de 10 jours avant le départ : aucun remboursement

En cas d'absence, d'interruption de l'activité ou d'arrivée tardive, le montant total reste dû. Les frais liés à un départ anticipé ou à une arrivée tardive sont à la charge du participant.

8. Participant de remplacement

Le participant empêché peut se faire remplacer, sous réserve que la personne remplisse les conditions nécessaires à la randonnée. Le remplaçant et l'inscrit initial restent solidairement responsables du paiement et d'éventuels frais supplémentaires.

9. Responsabilité

Alp'traction s'engage à assurer la sécurité, l'organisation et l'encadrement des activités avec compétence et professionnalisme. Toutefois, une part de risque inhérente à la pratique en montagne demeure. En s'inscrivant, le participant reconnaît et accepte ces risques.

Alp'traction décline toute responsabilité en cas de :

- Dommages dus à une faute du participant ou d'un tiers
- Négligence légère
- Force majeure (catastrophes naturelles, épidémies, conflits, etc.)
- Vol, perte ou détérioration de matériel personnel ou loué
- Conséquences d'un retard ou d'une prolongation d'activité

10. Équipement

Une liste de matériel obligatoire est communiquée avant l'activité. L'accompagnateur peut vérifier l'équipement avant le départ et refuser un participant insuffisamment équipé, sans remboursement.

11. Assurances

Chaque participant doit être couvert par une assurance accident, maladie et responsabilité civile personnelle.

Il est **vivement recommandé** de souscrire :

- une assurance annulation,
- une assurance couvrant les frais de secours, sauvetage et rapatriement (REGA, Air-Glaciers, etc.).

En cas d'accident, l'accompagnateur se réserve le droit de faire appel aux secours au nom du participant, même si celui-ci n'est pas assuré.

Alp'traction est couvert par une assurance responsabilité civile professionnelle jusqu'à CHF 10'000'000.

12. Réclamations

Toute réclamation doit être adressée par écrit à Alp'traction, par lettre recommandée, dans les 15 jours suivant la fin de la prestation.

Elle doit être accompagnée de justificatifs et d'un rapport d'activité signé si possible. Passé ce délai, aucune demande ne sera prise en compte.

13. Droit applicable et for juridique

Le contrat est régi par le droit suisse. En cas de litige, le for juridique est établi à **Nendaz**, dans le canton du Valais.

Haute-Nendaz, le 8 juillet 2025